

GV CONSEILS - Siège social : 23, av. Paul Vaillant Couturier – 94400 Vitry-sur-Seine
RCS Paris : 523 570 059 ; N° de TVA Intracommunautaire : FR 53523570059
Téléphone : 01 47 18 33 20 ; Email : guillaume@immogp.com
Carte professionnelle n° : CPI 7501 2016 000 014 998 délivrée par la Préfecture de Paris
Garantie : GALLIAN Assurances : 89, rue de la Boétie – 75008 Paris
Montant de la garantie : 120 000 € (sans manipulation de fonds)
Responsabilité Civile Professionnelle MMA IARD : 14, Bd Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans ; Nom du médiateur : Fédération des médiateurs – 1, rue de Clamart 92100 Boulogne Billancourt

BAREME HONORAIRES TTC POUR LA VENTE

REMUNERATION : pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT DE LA TRANSACTION	Locaux à usage d'Habitation ou Professionnel	Locaux à usage Commercial ou industriel	Terrains à bâtir
Jusqu'à 200 000 €	Forfait de 12 000 €	10 % *	12 000 € T.T.C
Au-dessus de 201 000 €	6 % *	10 % *	6 % *

Sauf convention expresse différente entre les parties précisée dans le mandat, la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre :

CHARGE DE LA REMUNERATION

VENDEURS

*POURCENTAGE MAXIMUM



GV CONSEILS - Siège social : 23, av. Paul Vaillant Couturier – 94400 Vitry-sur-Seine
RCS Paris : 523 570 059 ; N° de TVA Intracommunautaire : FR 53523570059
Téléphone : 01 47 18 33 20 ; Email : guillaume@immogp.com
Carte professionnelle n° : CPI 7501 2016 000 014 998 délivrée par la Préfecture de Paris
Garantie : GALLIAN Assurances : 89, rue de la Boétie – 75008 Paris
Montant de la garantie : 120 000 € (sans manipulation de fonds)
Responsabilité Civile Professionnelle MMA IARD : 14, Bd Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans ; Nom du médiateur : Fédération des médiateurs – 1, rue de Clamart 92100 Boulogne Billancourt

HONORAIRES TTC POUR LA LOCATION LOCAUX A USAGE HABITATION

A LA CHARGE DU BAILLEUR	A LA CHARGE DU LOCATAIRE
15 €/m ² avec minimum de 300 € HT	Indice ALUR au m ² selon zone concernée * + 3 €/m ² pour l'établissement de l'état des lieux

* Trois zones :

- Zone très tendue (Paris et département voisins) 12 €/m²
- Zone tendue (28 agglomérations de plus de 50 000 habitants) 10 €/m²
- Hors zone (reste du territoire) 8 €/m²

HONORAIRES DE GESTION LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

HONORAIRES DE GESTION COURANTE
6 % HT
GARANTIE LOYERS IMPAYES
2,15 % TTC

Les honoraires de gestion sont calculés sur les encaissements.

La garantie d'assurance couvre les loyers impayés et les frais de contentieux.



Loi du 2 janvier 1970 – Décret du 20 juillet 1972